

Mise en pause automatique des machines virtuelles

- Parallels Desktop for Mac Standard Edition
- Parallels Desktop for Mac Pro Edition
- Parallels Desktop for Mac Business Edition

La fonctionnalité **Mettre Windows en pause si possible** est conçue pour mettre une machine virtuelle Windows automatiquement en pause afin d'économiser les ressources du Mac. La mise en pause de la machine virtuelle Windows libère les ressources processeur utilisées par Windows. Les ressources libérées peuvent alors être réutilisées par le Mac et ses applications, ou par d'autres machines virtuelles sur l'ordinateur.

À partir de **Parallels Desktop 16**, vous pouvez configurer une période personnalisée pendant laquelle cette option est activée.

Si vous sélectionnez cette option, la machine virtuelle est mise en pause automatiquement dans les conditions suivantes :

- La machine virtuelle s'exécute, mais sa fenêtre n'est pas active pendant une durée supérieure à la durée sélectionnée.
- Aucune application ne s'exécute dans Windows (aucune icône d'application Windows n'est présente dans le Dock).

Pour gérer cette fonctionnalité, accédez à la configuration de la machine virtuelle :

Accédez à l'onglet **Options > Démarrage et arrêt >** cochez l'option **Mettre en pause Windows après... >** sélectionnez la période de votre choix.

Pour Parallels Desktop 15

Accédez à l'onglet Options, sélectionnez Démarrage et arrêt, puis cochez Mettre Windows en pause si possible.

La machine virtuelle ne se met en pause automatiquement que si elle s'exécute, mais que sa fenêtre n'est pas active depuis plus de 30 secondes.

REMARQUE : Cette option est disponible uniquement lorsque les <u>Outils Parallels</u> sont installés dans la machine virtuelle Windows et que l'option **Isoler Mac de Windows** est désactivée dans l'onglet **Sécurité**.

© 2024 Parallels International GmbH. All rights reserved. Parallels, the Parallels logo and Parallels Desktop are registered trademarks of Parallels International GmbH. All other product and company names and logos are the trademarks or registered trademarks of their respective owners.